



FICHE INTENDANCE
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026



NOM :

PRENOMS :

SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE : 2024-2025

CLASSE :

ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

SCOLARITE DE L'ANNEE EN COURS : 2025-2026

CLASSE :

ETABLISSEMENT : Lycée Paul MOREAU

COMMUNE: BRAS-PANON

BOURSIER : OUI NON Joindre un RIB obligatoire pour tous les élèves

- 1) Le responsable légal principal est celui qui PAYE la demi-pension et qui PERCOIT la bourse
- 2) C'est lui qui fait la demande de bourse : le RIB doit-être à son nom
- 3) Attention au RIB au nom de jeune fille : le NOM inscrit et le nom du RIB doivent-être identiques
- 4) Les RIB sur compte épargne sont interdits, un compte courant est obligatoire

RESPONSABLE LEGAL PRINCIPAL :

PERE MERE AUTRE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

RESPONSABLE LEGAL :

PERE MERE AUTRE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone

Pièces fournies :

Notification bourse (nouveaux inscrits)

RIB

REGIME
ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Nom du Responsable Légal

EXTERNE

INTERNE

Forfait de 5 jours, 4 nuits/Petits-déjeuners inclus

DEMI-PENSIONNAIRE 4J

DEMI-PENSIONNAIRE 5J

Forfait de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Forfait de 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Prestation complémentaire pour les élèves non-internes

PETIT-DEJEUNER 5J

Forfait de 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

Trimestre1/163,40€ - Trimestre2/86,00€ - Trimestre3/118,25€ €

TARIFS : Fixés par le Conseil Régional pour l'année 2025.

Demi-pension : DP 4 : Tarif annuel : € (4.35€/repas) - DP5 : Tarif annuel : € (4.35€ /repas)

Internat : Tarif annuel : € (11.50€/coût de l'hébergement) Petit-déjeuner : Tarif annuel : € (2.15€/repas)
Tarifs susceptibles de révision par le Conseil Régional à compter du 01/01/2026.

Le mode de fonctionnement de la demi-pension et de l'internat est le forfait.

Avec les aides de la Région :

- La demi-pension est à 1€/jour pour tous les demi-pensionnaires (DP4-DP5)

- L'hébergement est gratuit pour les internes du cirque de Salazie

Tarifs et dates prévisionnels								
1 ^{er} TRIMESTRE : 20/08/25 au 19/12/25			2 ^{ème} TRIMESTRE : 21/01/26 au 31/03/26			3 ^{ème} TRIMESTRE : 01/04/26 au 03/07/26		
Sans aide	Avec aide	Elèves des cirques	Sans aide	Avec aide	Elèves des cirques	Sans aide	Avec aide	Elèves des cirques
DEMI-PENSION 4J	221,85€	51,00€		139,20€	32,00€		187,05€	43,00€
DEMI-PENSION 5J	330,60€	76,00€		174,00€	40,00€		239,25€	55,00€
INTERNAT	885,50€	369,60€	0,00€	460,00€	268,00€	0,00€	632,50€	368,50€
								0,00€

Chaque trimestre, « un avis aux familles » est adressé au parent responsable de l'élève.

En cas de difficulté, les familles peuvent faire une demande d'aide auprès de l'assistante sociale du lycée.
Il convient de faire cette demande d'aide en début de trimestre

FRAIS LIÉS A LA RESTAURATION

RADIATION

Boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Les frais d'hébergement (DP et internat) sont prélevés sur la bourse nationale de lycée à chaque trimestre.

Non boursier :

Tout trimestre commencé est dû entièrement. Le règlement s'effectue en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée de Bras-Panon. Les noms, prénoms classe de l'élève doivent figurer au dos du chèque. Par télépaiement avec votre identifiant METICE.

La radiation de la demi pension ou de l'internat doit se faire **15 jours au moins avant le début du trimestre** concerné et par écrit (pour le premier trimestre un changement de régime est autorisé dans les 15 premiers jours suivant la date de la rentrée scolaire). Le courrier sera adressé au chef d'établissement.

Fait à , le

Signature du responsable légal
précédée de la mention « Lu et accepté »